

Assises Nationales de la Protection Juridique des Majeurs



















I – Le bilan de la loi du 5 mars 2007



Problématique

La loi du 5 mars 2007 a constitué une grande avancée pour les personnes vulnérables, mais également pour les professionnels.

Après quasiment 10 ans de mise en œuvre de ce dispositif, il s'agira d'en dresser un premier bilan approfondi, de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre et aux obstacles à lever pour l'améliorer, et d'en cerner les principaux apports.



Mardi 7 novembre / 13h / 18h

13h - 13h30

Café d'accueil pour les participants

13h45 - 14h30

■ Mot de bienvenue et présentation des enjeux des Assises Ange Finistrosa, Président de la FNAT

Ouverture par:

- La Ministre de la Justice (sous réserve)

14h30 - 15h45

A – Bilan de la loi du 5 mars 2007

Bilan général et éléments statistiques

Daniel Anghelou, Chef du bureau de la protection des personnes, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

Mélanie Bessaud, Magistrate au Ministère de la Justice, Direction des affaires civiles et du sceau, Bureau du droit des personnes et de la famille

- L'analyse du législateur en 2007 : une réalité contrastée
- L'évolution générale du système de protection juridique des majeurs
 - Eléments démographiques sur la population des personnes protégées
 - Profil socio-économique
 - Evolution nature des mesures de protection
 - Echec de la MASP
- Bilan au niveau des services déconcentrés de l'Etat (DDCS)

Présentation et analyse des rapports de la Cour des Comptes et du Défenseur des Droits sur la PJM

David Noguéro, Professeur agrégé de la faculté de Droit Paris Descartes

15h45 - 16h

Questions du public et échanges avec la salle

16h - 17h20

B – Regards croisés

Point de vue des différents acteurs et présentation de dispositifs innovants

Etat des lieux du point de vue des MJPM : l'évolution des pratiques

Anne-Marie David, Directrice de l'ATIAM, Élisabeth Fouet, DDCS du Var David Matile, Co-président de la FNMJI Dominique Cailhol, Co-présidente de l'ANMJPM

- L'esprit de la loi 2007 à l'épreuve de la commande sociale
 Limite légale de l'exercice
 Réponses possibles à ces limites
- Impact de la Loi 2002-02 sur les pratiques
 Participation de l'usager et les outils de la loi
 Des pratiques en mouvement : expérimentation du «DUA»
 Appropriation du dispositif et individualisation de la mesure

Etat des lieux du point de vue du Juge des tutelles : Clélia

Prieur-Leterme, Conseiller référendaire à la Cour de cassation, Président honoraire de l'ANJI

- Bilan global
- Primauté familiale & habilitation familiale
- Durée des mesures
- Audition de la personne protégée
- Choix du tuteur ou du curateur

Etat des lieux du point de vue de l'autorité de tarification :

Thibault Maciejewski, Chef du service protection des personnes vulnérables, DRJSCS Auvergne Rhône-Alpes

- Taux d'évolution des budgets par rapport à l'activité
- Schémas régionaux et coordination des acteurs de la PJM
- Impact sur l'organisation interne et formation des équipes
- Mission de contrôle et inspection

Etat des lieux du point de vue des familles :

Marie-Thé Carton, Administratrice Unapei et Présidente commission protection juridique Unapei et Michel Fohrenbach, Administrateur UNAF en charge du dossier PJM - dpt cohésion sociale et vulnérabilité

- Mise en place de l'ISTF
- Primauté familiale et Respect des droits et libertés de la personne protégée, habilitation familiale
- Coopération familles et professionnels
- Retour d'expériences

17h20 - 18h

C – Table ronde et échanges avec la salle



II – La nouvelle protection juridique vue à travers les textes, la jurisprudence et les pratiques



La loi du 5 mars 2007 a déclenché un mouvement de balancier en mettant en exergue la protection de la personne en plus de celle du patrimoine. Les pratiques sur le terrain, les nouvelles postures, la législation internationale sont venues renforcer ce mouvement en instaurant une forme d'injonction d'autonomie.

La protection du XXI^{ème} siècle consistera probablement en un savant dosage entre protection, autonomie dans un nouveau droit « au risque accompagné » et l'expérimentation pour une évolution des pratiques.



Mercredi 8 novembre /8h / 12h30

8h - 8h45

Café d'accueil pour les participants

8h45 - 9h

Ouverture par : Luc Gateau, Président de l'Unapei

9h-9h45

A – L' évolution du dispositif à travers la jurisprudence

Intervention à deux voix :

Ingrid Maria, Maître de conférences, Droit privé, Université de Grenoble Alpes

David Noguéro, Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Paris V Thèmes abordés:

- Le choix du protecteur
- Le certificat médical et la nécessité de la protection
- Les actes personnels et mixtes
- La santé de la personne protégée

9h45-10h15

Questions du public et échanges avec la salle

10h15-11h

B – Les principes d'autonomie et de protection de la personne protégée face à la responsabilité du MJPM

Jean-Marie Plazy, Professeur de droit privé à l'Université de Montesquieu Bordeaux IV

- Les décisions relatives à la personne
- Le droit à l'information introduit par l'art. 459 al.2 du Code civil
- Le MJPM : Secret professionnel ? Obligation de confidentialité ? etc.

- La responsabilité de tous les organes de protection : art. 422 du Code civil
- Le principe d'autonomie et le droit à l'erreur pour la personne protégée
- Dilemme : Droit au risque et responsabilité du MJPM
- Risques et Autonomie

11h-11h30

Questions du public et échanges avec la salle

11h30-12h15

C – L' influence du droit international

Vers un aggiornamento de notre droit positif et/ou l'évolution des dispositifs ? Etude du dispositif national face à l'article 12 de la Convention internationale des droits des personnes handicapées.

- Position des personnes handicapées *Lahcen Er Rajaoui*, *Président et Administrateur général de Nous Aussi*
- Position de l'ANJI (Association nationale des juges d'instance).

Emilie Pecqueur, Magistrate à la Cour d'Appel de Douai, Présidente honoraire de l'ANJI ■ Position du Défenseur des droits. *Jacques Toubon*, *Défenseur des droits*

12H15-13H30 : Déjeuner Libre





Problématique

En ouverture de cette troisième partie, un focus sera fait sur les enjeux liés à la nécessité d'une meilleure reconnaissance de la profession de MJPM. Ensuite, un bilan (force et faiblesse) de la formation dispensée actuellement aux MJPM sera réalisé par des spécialistes de la formation. Il nous reviendra également d'imaginer la formation de demain avec, en ligne de mire, un véritable diplôme, vecteur d'une reconnaissance professionnelle. Enfin sera abordée la question éthique et seront évoqués les travaux initiés par les fédérations : les référentiels et les autres outils professionnels.



13h30-13h45

Ouverture par : Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'UNAF

13h45 - 14h30

A – La reconnaissance de la profession de MJPM

Elisabeth Perreve, Responsable de commission formation de la FNAT

- L'affirmation de la spécificité : une profession Sui Generis dans la sphère socio-judiciaire
- Une profession avec une réelle valeur ajoutée
- Un statut à revaloriser, une convention collective dédiée au champ de la PJM (MJPM, assistant tutélaire, gestionnaire comptable)

Nathalie Vasco, Déléquée MJPM (ANDP)

- Le sens de la reconnaissance professionnelle du point de vue d'un MJPM de terrain
 - Polyvalence des professionnels
 - Champ de compétenses élargi
 - Charge de travail
 - Valeur ajoutée sociale

14h30 - 15h45

B – Du certificat national de compétence (CNC) au diplôme : une formation à la hauteur des enjeux

Gilles Raoul Cormeil, Maître de conférences à l'Université de Caen et Carole Dupuy, Responsable formations juridiques de l'IRTS Normandie-Caen Elisabeth Luisin-Pagnod, Directrice Unafor

> Table ronde et échange avec la salle

- Regards croisés sur la formation
- Perspectives

15h45 - 16h

C – Des pratiques, des valeurs et une éthique

Pierre Bouttier. Président de l'ANDP

- Co-construction, harmonisation, expérimentation, innovation, etc.
- Evocation des différents travaux des Fédérations
- Travaux sur l'éthique et la déontologie

16h - 16h30

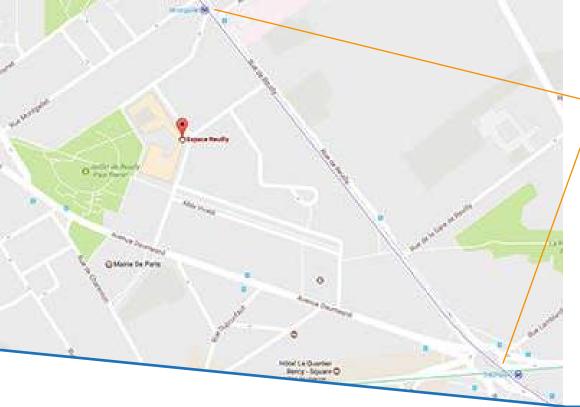
D – Synthèse et clôture

Anne Caron Déglise, Présidente de Chambre de la Cour d'Appel de Versailles

Journées animées par :

Vincent Lochmann, Journaliste rédacteur en chef de Vivre FM





Accès

En métro:

Ligne 8 - arrêt Montgallet Ligne 6 - arrêt Dugommier

n bus:

Ligne 29 - arrêt Mairie du XII^{ème} Ligne 46 - arrêt Montgallet Ligne 62 - arrêt Dausmesnil

Parkings publics (payants):

- Parc St Eloi 34, rue de Reuilly
- Parking Daumesnil / Q-Park (pensez à reserver à l'avance sur <u>www.q-park.fr</u>)
 f, rue de Rambouillet
- Parc St Eloi / Saemes 8, place de Fontenau

Infos pratiques

Espace Reuilly

21, rue Hénard - 75012 Paris



Inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site internet des assises :

www.assisespjm2017.fr

Coût de l'inscription aux Assises : 130€ par personne

Billetterie close - Evénement COMPLET

Contact: UNAPEI - 01 44 85 50 50



Hôtel

Recherche d'hôtel sur : www.hotels-paris.fr; www.booking.com; www.trivago.fr; etc.

UNIFAF

Organisme de formation n°11 75 059 82 75 (ne vaut pas agrément de l'Etat). La manifestation bénéficie d'un accord UNIFAF pour une prise en charge dérogatoire au bénéfice des professionnels concernés, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation des adhérents.

Droit à l'image

L'événement des 7 et 8 novembre fera l'objet d'une captation vidéo. Dans le cadre de cette activité professionnelle, ces images seront utilisées à des fins d'informations et non commerciales.

Votre contact presse: Hadeel Chamson

FNAT / 01 42 81 46 11 - contact@fnat.fr

